



Municipalité de Ferland-et-Boilleau

Grille des spécifications

Numéro de zone : **16**Dominance : **Af**

USAGES AUTORISÉ									
Résidence unifamiliale	H1	●	N-5						
Résidence bifamiliale	H2		●	N-5					
Maison unimodulaire	H6				●	N-17			
Résidence de villégiature	H7				●	N-7, N-12			
Industrie peu ou non contraignante	I1			●	N-8				
Industrie contraignante	I2					●	N-6		
Industrie extractive	I5					●			
Culture	A1							●	
Élevage	A2							●	
Foresterie	A3							●	
Chasse et pêche	A4							●	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
pavillon-dortoir								●	N-19
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLU									
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ									
BÂTIMENT									
Typologie	isolée		●	●					
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.							
	latérale 1 (m)	min.							
	latérale 2 (m)	min.							
	arrière (m)	min.							
	riveraine	min.							
Bâtiment	hauteur (étages)	max.							
	hauteur (m)	max.							
	superficie d'implantation (m²)	min.							
	superficie de plancher (m²)	min.							
	largeur du(des) mur(s) avant (m)	min.							
DENSITÉ									
	densité résidentielle								
	logement / bâtiment	max.							
	plancher / terrain (C.O.S.)	max.							
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
Intérieur	largeur (m)	min.							
	profondeur (m)	min.							
	superficie (m²)	min.							
Angle	largeur (m)	min.							
	profondeur (m)	min.							
	superficie (m²)	min.							
Riverain	largeur (m)	min.							
	profondeur (m)	min.							
	superficie (m²)	min.							
			desservi		partiellement desservi			non desservi	✓
DISPOSITIONS GÉNÉRALES									
Zone agricole (LPTAA)									
Présence de zones à risque									
Présence d'un territoire d'intérêt particulier			✓						
<p>○ Usages autorisés dans le cadre d'un plan d'aménagement d'ensemble en vertu du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble.</p> <p>● Usages ou sous-classes d'usages autorisés.</p>									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
N-5	En bordure d'un chemin public existant et entretenu à l'année.								
N-6	De première et deuxième transformation des ressources naturelles.								
N-7	Voir la section XXI du chapitre 12.								
N-8	Entreposage intérieur, fabrication d'aliments, fabrication et réparation de matériel de transport, en bordure de la route 381 seulement								
N-12	Le nombre de résidences de villégiature autorisé en bordure du								
N-17	En bordure de la route Abel-Tremblay et du chemin Edmour-Lavoie seulement								
N-19	À l'intérieur d'une ferme agricole ou forestière où des activités de nature agrotouristique (sous-classe A3 de la classe d'usages agricole) sont exercées. Pas plus de cinq (5) pavillons-dortoirs sont autorisés dans								
AUTRES RÉGLEMENTS APPLICABLES									
PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
AMENDEMENTS									
Date	Règlement								
Février 2018	194-2018								